

OPÉRATION NÉNUPHAR

POUR LA RECONQUÊTE DE LA QUALITÉ DES EAUX

DE L'ELORN ET DES ABERS

- Pour la reconquête de la qualité des eaux il faut :

- Appliquer les textes législatifs ou réglementaires existants ou en gestation concernant la protection de toutes les eaux : lacs, rivières, eaux côtières et souterraines et notamment la directive cadre européenne qui oblige à atteindre le "bon état écologique et chimique" des eaux.
- Mettre en place des périmètres de protection et des plans de gestion des ressources en eaux brutes.
- **Participer à l'Opération Nénuphar :**

- ① : - **Arrêtez** le prélèvement automatique de votre facture d'eau, s'il existe.
- **Effectuez** sur chaque facture une retenue de **10 à 15 €** sur la redevance pollution perçue par l'Agence de l'eau Loire-Bretagne (voir facture).
- **Gardez cette somme en réserve.**
- **Joignez** une lettre explicative au distributeur (Trésor Public ou autre) avec le règlement de la facture, amputé du montant de la retenue (lettre type disponible).
- **Adressez** un double de cette lettre à l'Agence de l'eau Loire-Bretagne
Avenue de Buffon – BP 6339 45063 ORLEANS Cedex 02 (lettre type disponible).
Nota : Si vous souhaitez donner une dimension collective à votre démarche :
Versez le montant de la retenue sur le compte bloqué par chèque libellé à l'ordre de "Opération Nénuphar" et **Expédiez** le chèque avec un relevé d'identité bancaire (RIB) à :
"Opération Nénuphar" 22170 PENVENAN Tél : 02.96.92.79.50

- ② : **Même démarche que précédemment avec une retenue symbolique de 1 ou 2 €.**

- ③ : **Si vous ne souhaitez pas effectuer de retenue sur facture**, participer à l'Opération Nénuphar c'est déjà arrêter le prélèvement automatique et écrire pour interpellier les décideurs responsables de la gestion de l'eau (distributeurs, Maires, ...).

En cas de pression de votre distributeur ou pour plus de précision contactez-nous.

Collectif des associations ayant participé à la rédaction de ce document :

A.Q.V.M.C.V. (Milizac)

A.E.2.D. (Finistère-Nord)

EAU & NATURE (Guilers)

KAN AN DOUR (Lannilis)

S-EAU-S (Landerneau)

Quelle que soit votre façon de participer, complétez le coupon ci-dessous et adressez le nous à :
Agir pour l'environnement et le Développement Durable (A.E.2.D.)

Locaux associatifs – 10, rue Hégel - 29200 BREST

Tel - Fax : 02.98.49.53.92 – Web : www.ae2d.infini.fr – Courriel : ae2d@free.fr

✂
Nom : Prénom :
Adresse :
Téléphone : E-mail :
Participation choisie : ① ② ③

Remarques :
.....